

DATE Paris, le 6 février 2020

COMMUNIQUE

P&Ma

CLICHY BATIGNOLLES – Paris 17^e

La qualité urbaine et l'excellence environnementale de l'opération Clichy-Batignolles distinguée par la labélisation nationale « EcoQuartier confirmé ».



© Sergio Grazia

A l'issue d'un processus d'évaluation exigeant dans lequel **Paris et Métropole Aménagement** a engagé l'opération **Clichy Batignolles** depuis 2014, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales lui a décerné **le label EcoQuartier - Etape 4**, le 5 février 2020.

Ce projet conçu autour d'un grand parc de 10 hectares développe un programme ambitieux en matière de mixité fonctionnelle et sociale, de sobriété énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de biodiversité. Le ministère a en particulier souligné la qualité des dispositifs mis en œuvre pour assurer l'évaluation du nouveau quartier via **le projet CORDEES**, lauréat de l'appel à projet « Actions Innovantes Urbaines » de l'Union européenne et du dispositif « Démonstrateurs Industriels pour la Ville Durable ».

Évaluation officielle des projets durables, le processus de labellisation ÉcoQuartier lancé en 2012 a pour objectif de distinguer l'exemplarité des démarches et clarifier les conditions de réussite des ÉcoQuartiers. Les quatre étapes de ce processus correspondent aux différents stades du projet : la conception, la mise en chantier, la vie du quartier livré et l'amélioration continue avec et pour ses

usagers. Le passage des étapes 2 (en chantier), 3 (livré) et 4 (confirmé) est validé par une commission nationale ÉcoQuartier après présentation de conclusions d'experts.

La candidature s'appuyait notamment sur une évaluation des usages et des pratiques de l'ÉcoQuartier, menée avec le cycle d'urbanisme de Sciences-Po, et sur les enseignements du projet CoRDEES.

A PROPOS DE L'OPERATION CLICHY-BATIGNOLLES

Sur 54 hectares dans le 17^e arrondissement de Paris, le projet Clichy-Batignolles est de par son ampleur et ses ambitions, l'un des plus grands projets urbains en cours sur le territoire parisien. Comme nombre de grandes opérations récentes, Clichy-Batignolles investit une emprise foncière historiquement occupée par des activités logistiques et fortement marquée par la présence d'infrastructures de transport : le faisceau ferroviaire Saint-Lazare et le boulevard périphérique. L'un des enjeux du projet est donc la formation d'un tissu urbain dense dans un environnement contraint, et la création de continuités urbaines entre des quartiers longtemps séparés par cette enclave ferroviaire, afin de créer les conditions d'une production importante de logements, dans un quartier résolument mixte et agréable à vivre. Ainsi, le quartier s'organise autour d'un parc de 10 ha, le Parc Martin Luther King, très accessible et traversant, qui compte déjà parmi les grands parcs parisiens. Au nord du site, la fracture du Périphérique s'estompe au profit d'une nouvelle centralité métropolitaine qui émerge autour du bâtiment emblématique de 160 m de haut conçu par l'architecte Renzo Piano pour le Tribunal de Paris.

À terme, le quartier accueillera 7 500 habitants et 12 700 emplois. Il bénéficiera d'une excellente desserte en transports en commun, assurée par deux lignes de métro, dont l'extension de la ligne 14 dans le cadre du Grand Paris Express, deux lignes de trains régionaux et une ligne de tramway. Lancé en 2002 par la Ville de Paris, le projet est aujourd'hui largement réalisé. 7,5 ha de parc sont ouverts au public. Près de 6 000 habitants vivent déjà dans ce nouveau quartier qui accueille également près de 3 000 salariés. Les derniers chantiers, au nord du site, se succèdent désormais à un rythme soutenu jusqu'à l'achèvement complet du projet à l'horizon 2022. La conception urbaine et paysagère du projet a été assurée par l'architecte urbaniste François Grether, Grand Prix de l'Urbanisme 2012, la paysagiste Jacqueline Osty et le bureau d'études technique OGI.

LA ZAC CLICHY-BATIGNOLLES EN CHIFFRES

- 54 ha
- 7 500 nouveaux habitants
- 12 700 emplois
- Un parc de 10 ha (8 ha pour le parc Monceau)

3400 LOGEMENTS (logements familiaux, étudiants, spécifiques...)

- 50 % de logements sociaux dont 20 % de PLAI, 50 % de PLUS, 30 % de PLS
- 20 % de logements locatif, privés à loyers intermédiaires
- 30 % de logements en accession
- 500 logements étudiants et jeunes travailleurs dont 400 sociaux
- 200 Chambres pour personnes âgées dépendantes dont 50 % sociales

140 000 m² DE BUREAUX

120 000 m² POUR LE TRIBUNAL DE PARIS ET LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

31 000 m² DE COMMERCES, SERVICES ET ACTIVITÉS DONT

- 1 pôle inter-quartiers de 9 300 m² en entrée du secteur ouest (lot O1/O3), donnant sur la rue Cardinet
- 1 pôle « culture-loisirs » de 5 700 m² au nord de la rue Mstislav Rostropovitch vers le boulevard Berthier (lot O8), intégrant un cinéma de 7 salles, des commerces

38 000 m² D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

- 3 crèches de 66 berceaux
- 1 halte-garderie sur le secteur Saussure
- 3 écoles polyvalentes (maternelles et primaires)
- 1 école maternelle (8 classes)
- 1 centre PMI
- 1 collège sur le secteur Saussure
- 2 gymnases : 1 sur le secteur Saussure et 1 sur la Zac Clichy Batignolles (avec 2 salles de sport)
- 1 centre d'animation
- 1 parc de stationnement abonnés de 600 places
- 1 parc de stationnement privé ouvert au public en entrée de la rue Mstislav Rostropovitch vers la rue Cardinet

CONTACT PRESSE

P&Ma

Direction de la communication

01 75 77 35 00 – 06 63 31 53 09

c.martin@paris-metropole.fr – directrice de la communication

a.bourgoin@paris-metropole.fr – chargée de communication

www.paris-metropole-amenagement.fr



@spl_ParisMGP



SPL Paris et Métropole aménagement

A propos de Paris & Métropole aménagement

Aménageur de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris, la SPL Paris & Métropole Aménagement a développé son expertise autour de l'excellence environnementale et la coordination de chantiers majeurs sur l'opération Clichy-Batignolles. À travers l'opération Saint-Vincent-de-Paul, P&Ma concrétise l'étendue des convictions urbaines de la Ville dans le renouvellement des modèles et des pratiques, notamment au plan de la réduction de l'empreinte carbone ou de la généralisation de la maîtrise d'usage. Elle est aujourd'hui en charge de six opérations, dont deux connaissent les premières phases de leur développement : Chapelle Charbon et Gare des Mines-Fillettes.